

DATES	OPÉRATIONS À RÉALISER
Avant le 26 janvier	Vérification par l'école de l'exactitude des données renseignées dans la base élèves ONDE pour les élèves de CM2 (<u>adresse élève</u> – représentants légaux – NOM Prénom élève...)
À partir du 1^{er} février	Ouverture de l'application AFFELNET pour : <ol style="list-style-type: none"> Vérification par les directeurs/directrices d'écoles dans AFFELNET de la liste des élèves de CM2 de l'école. Importation par les directeurs/directrices d'écoles depuis AFFELNET des élèves d'un autre niveau que le CM2 susceptibles d'entrer en 6^{ème} (ex : élève CM1 susceptible d'entrer au collège avec un an d'avance)
16 février	Edition de la fiche de liaison volet 1 et remise aux familles.
4 mars au plus tard	Retour à l'école du volet 1 complété
Du 5 février au 8 mars au plus tard (Congés du 18/02 au 3 mars)	Transmission à l'IEN, pour avis, des dossiers des élèves pour lesquels un maintien en CM2 est envisagé.
12 mars au plus tard	Transmission aux parents de la fiche dialogue avec la proposition du conseil des maîtres. Saisie OBLIGATOIRE de la proposition du conseil des maîtres « maintien ou passage en 6^{ème} » dans AFFELNET.
13 mars au plus tard	<ol style="list-style-type: none"> Date de fin de saisie dans AFFELNET des informations contenues dans le volet 1 Édition de la fiche de liaison volet 2 et remise aux parents
29 mars au plus tard	Retour à l'école du volet 2 complété. L'agrafer au volet 1 avec les pièces justificatives en cas de demande de dérogation de secteur Saisie dans AFFELNET des informations contenues sur ce volet. En cas de demande de dérogation, remettre aux parents l'accusé de réception issu de l'application.
29 mars au plus tard	Retour à l'école de la fiche dialogue avec la réponse des parents à la proposition du conseil des maîtres
12 avril au plus tard	Pour les élèves qui demandent une dérogation uniquement : envoi à DSDEN - pôle ELAE d'une copie des volets 1 et 2 renseignés et des pièces justificatives liées à la dérogation. Les originaux sont à conserver pour la commission de liaison école-collège.
6 mai au plus tard	Notification aux familles des décisions du conseil des maîtres à l'aide de la fiche dialogue
6 avril au plus tard	Signalé : date butoir de VALIDATION de la saisie pour les directeurs et fermeture d'AFFELNET. Pas à pas n° 7
24 mai au plus tard	Retour des réponses des parents aux décisions du conseil des maîtres
30 mai au plus tard	Envoi à l'IEN des dossiers des élèves faisant appel pour le passage en 6^{ème}
30 mai 2024	Résultats 6 ^{ème} consultables sur AFFELNET pour les écoles, IEN et collèges
À compter du 30 mai (date à déterminer par chaque IEN)	Réunion des commissions de liaison et remise aux collèges des dossiers des élèves de leur secteur admis en 6 ^{ème} et de ceux qui ont obtenu une dérogation de secteur. Les dossiers des élèves dont la dérogation de secteur serait encore en attente seront remis au collège de secteur.
À partir du 14 juin	Envoi par la DSDEN-ELAE des dossiers des élèves maintenus à l'école élémentaire et des résultats de l'appel aux écoles sous couvert des circonscriptions Envoi par la DSDEN-ELAE au collège du secteur des dossiers des élèves admis en 6 ^{ème} après appel Envoi par la DSDEN-ELAE aux IEN des résultats de l'appel
12 et 13 juin	Commission d'appel à la DSDEN (2 ^{ème} jour en fonction du nombre de dossiers reçus) : les situations des élèves de CM2 seront traitées en priorité.
14 juin au plus tard	Notification de la décision d'appel aux familles